

## REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION COMPTE-RENDU

Lundi 4 février 2019 à Saint Jean de Maurienne

ETAIENT PRESENTS – Collège public :

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole
COMMUNE DE FOURNEAUX	TITULAIRE	CHEMIN François

ETAIENT PRESENTS – Collège privé :

Structure	Représentant	Nom
SOCIETE D'EXPLOITATION de l'abattoir de Cuines	TITULAIRE	COLLY Sylvain
GROUPEMENT AGRICOLE	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIERES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
SICA BEAUFORT	TITULAIRE	ROUX Daniel
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
CHAMBRE DE METIERS	SUPPLEANT	ALLARD Fabrice
AURA ENTREPRISE	TITULAIRE	PARIS Florian

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Structure	Représentant	Nom
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Chargée de Mission	COGNET Sylvie
CONSEIL REGIONAL	Chargé de Mission	WEISS Stéphane
SPM	Equipe LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel

ETAIENT EXCUSES :

Structure	Représentant	Nom
MAURIENNE TOURISME	TITULAIRE	PREVOST Patrick
CONSEIL DEPARTEMENTAL	TITULAIRE	HARS Rozenn
CHAMBRE DE METIERS	TITULAIRE	PERSONNAZ Mathieu
4C	TITULAIRE	DURIEUX Gérald
CHAMBRE D'AGRICULTURE	TITULAIRE	TOURT Albert
UNIONS COMMERCIALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
CONSEIL REGIONAL	Non votant	BONNIVARD Emilie

16 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de février 2019.

12 ayant voix délibérante (soit 54 % des membres ayant voix délibérante) dont 8 appartenant au Collège Privé (58% des votants de la séance).

⇒ Principe du double quorum respecté.

### ORDRE DU JOUR :

1. Actualités du programme LEADER
2. Enveloppe complémentaire
3. Sélection des projets
4. Programmation
5. Point d'étape sur le projet coopération
6. Questions diverses & prochains RDV

PIECES JOINTES : Diaporama de présentation, fiche projet coopération, dossier de présentation de la fête du vélo

Monsieur Jean-Michel GALLIOZ, préside la réunion du Comité de Programmation.

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GALLIOZ accueille Fabrice ALLARD, qui se présente comme suppléant en lieu et place de Leslie FORT pour La chambre des métiers et de l'artisanat.

### 1. Actualité du programme

Fabrice ALLARD se présente comme représentant suppléant en lieu et place de Leslie FORT de La Chambre des Métiers et de L'artisanat. Ce changement est accepté à l'unanimité. Le comité de programmation se déroule avec cette nouvelle composition.

Depuis le 1er janvier 2019, le temps de travail de Myriam Nguyen passe de 0.5 à 0,8 ETP dédié 100% à l'animation du programme

6 engagements juridiques pour des dossiers de demande d'aide de 2016 ont été édités : les porteurs de projets peuvent maintenant solliciter le versement de leur FEADER

Actualité de Maurienne Tourisme : 1ère édition de la fête du vélo. Dossier de présentation joint à ce compte rendu.

### 2. Enveloppe complémentaire

La Région, autorité de gestion des fonds européens, invite les groupes d'actions locales (GAL) qui en auraient besoin, à solliciter une enveloppe complémentaire pour la suite et fin de la programmation LEADER.

Afin d'évaluer notre besoin, nous avons recontacté les porteurs rencontrés ces deux dernières années et les partenaires du programme. Le calibrage financier des projets en cours d'élaboration conduit à solliciter une enveloppe complémentaire de 225 000 euros.

Sur notre territoire, 1 275 000 euros de FEADER ont été attribués le 24 février 2017 pour soutenir des projets visant à valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne.

La moitié de cette enveloppe est aujourd'hui attribuée.

Les besoins en FEADER estimés jusqu'à la fin de cette programmation s'élèvent à 800 500 euros et sont ventilés comme suit :

- FA1 / Production agricole : 370 000€ de FEADER (TAP : 60% dont 48% de FEADER) pour des projets d'investissements liés à la filière viande, pour des projets d'installation agricole (poules pondeuses, production maraichère) et de transformation à la ferme
- FA2 / Commercialisation en circuits courts : 250 000€ de FEADER (TAP : 60%) pour des investissements portés par les Coopératives laitières, cuisines collectives, artisans alimentaires et magasins de produits locaux. Un soutien à l'association La Maurienne dans l'Assiette est également proposé.
- FA3 / Sensibilisation à l'alimentation : 15 000€ de FEADER (TAP : 80%) pour des projets portés par des associations locales.
- FA4 / Coopération (mesure 19.3) : 63 750€ pour la mise en œuvre des projets de coopération initiés avec le GAL Escarton e Valle Valdesi en Italie
- FA5 / Animation et fonctionnement du GAL Maurienne (mesure 19.4) : 101 750€ pour les postes d'animation (2020) et de gestion (2020 et 2021)

Fiche-action	Dossiers programmés au 31/12/2018		Dossiers déposés au 31/12/2018		Prospective (2019 et 2020)
	Nb dossiers	Montant FEADER programmé	Nb dossiers	Montant FEADER indicatif	Montant FEADER prévisionnel estimé
FA1	7	62 749,37 €	4	94 898,61 €	370 000,00 €
FA2	7	109 341,28 €	5	78 935,44 €	250 000,00 €
FA3	3	81 657,25 €			15 000,00 €
FA4	0	0,00 €			63 750,00 €
FA5	3	203 816,21 €	1	67 833,47 €	101 750,21 €

<b>TOTAUX</b>	<b>457 564,11 €</b>	<b>241 667,52 €</b>	<b>800 500,21 €</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 499 731,84 €</b>		

Le comité de programmation vote le montant sollicité à l'unanimité.

### 3. Sélection de projets

#### 3.1 Préambule à la sélection :

Le comité de programmation décide et précise que ; dans le cadre de la fiche action 2, pour les actions relevant de « *Projets de commercialisation des produits locaux : animation, coordination, formation, études, visites de terrain, travaux et équipement de locaux de vente.* » ; les dépenses éligibles au titre de « *dépenses de personnel et frais de déplacement (y compris hébergement et restauration) liés conformément au chapitre 8.1 du PDR et les dépenses indirectes en application de l'article 68.1.b du Règlement (UE) 1303/2013, selon un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles* » le sont uniquement pour des actions menées par un collectif.

#### 3.2 Sélection

Les projets sont sélectionnés par « color vote ». La note majoritaire est retenue par critère :

CRITERES DE SELECTION		PROJETS PRESENTES :				
		Caroline GIGANTE	COOP HMV	LOUIS-ABEL ALARY		GAEC COLLY
		La Frui'Thé	Promotion	Commercialisation	Production	Remorques
		FA2SA2	FA2 SA3	FA2SA2	FA1 SA2	FA1 SA2
A	Intégration objectifs	2	2	3	3	3
B	Efficienc du projet	1	2	3	2	3
C	Mise en réseau	1	2	2	2	3
D	Respect environnement	3	3	3	3	3
E	Les pratiques novatrices	3	2	3	2	3
F	Rentabilité viabilité éco	1	3	1	1	3
G	Origine matière 1 <sup>ère</sup>	2	3	3	3	3
H	Commercialisation	3	3	3	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>16/24</b>	<b>20/24</b>	<b>21/24</b>	<b>19/24</b>	<b>24/24</b>
<i>Remarque</i>		<i>12 votants sélectionnés</i>	<i>12 votants sélectionnés</i>	<i>12 votants sélectionnés</i>	<i>12 votants sélectionnés</i>	<i>11 votants sélectionnés</i>

#### 4. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers ; ci-après les montants programmés ce jour :

- 23 062.80€ de FEADER sur la fiche 2 pour le projet de la Coopérative Laitière de Haute-Maurienne Vanoise, le complément étant apporté par le CTS du Département.
- 67 535.63€ de FEADER sur la fiche 5 pour le fonctionnement, l'animation et la gestion du programme LEADER.

#### 5. Point d'étape la coopération avec le GAL Escarton e valli valdesi

Une rencontre entre techniciens fin 2018, ayant pour but le partage des problématiques des territoires, a permis de faire émerger une thématique de travail commune aux deux GALs.

#### CONSTAT COMMUN :

- des produits carnés de montagne peu consommés, dont le développement pourrait être une opportunité pour la filière viande :
  - le broutard en Maurienne : production de veau rosé élevé sous la mère et en plein air dans les alpages. Valorisé uniquement en vente direct.
  - l'agneau d'alpage en Italie. Consommé uniquement à Pâques car très associé à un rite religieux. Attente des professionnels : étendre la période de commercialisation.
- Un partage d'expérience bénéfique pour les 2 partenaires autour de ces problématiques
  - Le broutard peut être assimilé au *vitello* italien très consommé en Italie
  - La filière ovine de Savoie est structurée et travaille déjà à étendre la période de commercialisation avec des résultats.
- Des produits spécifiques au milieu de montagne : dont la « naturalité » pourrait être valorisée par la mention européenne « produit de montagne »

**PISTE DE PROJET :** Travailler avec et pour les professionnels sur la « viande de broutard de Maurienne » et « viande d'agneau italien » afin d'identifier les caractéristiques du produit et définir des clés de valorisation de potentielles futures filières.

Voir fiche de projet jointe à ce présent compte rendu.

Fiches actions	MAQUETTE INITIALE	PROGRAMMATION		SELECTION		CONSOMMATION		PROG + SELEC + CONSOMME		Enveloppe dispo (sur enveloppe - 15% réserve)		
		Montants programmés	Nb dossiers	Part des montants prog. en %	Montants validés en sélection	Nb dossiers	Montants sollicités dans demande de solde	Nb dossiers	Estimation tot. montants réservés (prog + opp)		TOTAL dossiers	% conso
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne	420 750 €	62 749,37 €	7	14,9%	97 001,65 €	3	0,00 €	0	159 751,02 €	10	38%	260 998,98 €
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts	318 750 €	132 404,08 €	8	41,5%	55 872,64 €	4	0,00 €	0	188 276,72 €	12	59%	130 473,28 €
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits	148 750 €	81 657,25 €	3	54,9%	0,00 €	0	0,00 €	0	81 657,25 €	3	55%	67 092,75 €
FA4 : Coopérations avec le GAL "Escartons e Valli Valdés" en Italie	63 750 €	0,00 €	0	0,0%	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0%	63 750,00 €
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne	323 000 €	144 978,35 €	2	44,9%	0,00 €	0	126 373,49 €	2	271 351,84 €	4	84%	51 648,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 275 000 €</b>	<b>421 789,05 €</b>	<b>20</b>	<b>33%</b>	<b>152 874,29 €</b>	<b>7</b>	<b>126 373,49 €</b>	<b>2</b>	<b>701 036,83 €</b>	<b>29</b>	<b>55%</b>	<b>573 963,17 €</b>
												429 684,99 €
FA1		ESTANCO/JARDINSSTJU YVES PASQUIER / SOMIA ABATTOIR - étude / GDA GAEC FARDELLIER			ABATTOIR - Travaux GAEC COLLY LOUIS-ABEL prod							
FA2		SICA L'ARVAN / COOP ARVES TERROIR DE MAINE / BIOCOOP PRE SOLEIL / UN AIR 2 BAR BESSANS / Coop HMIV			AURORE VALLOIRE STEPHANIE MIELOT CAROLINE GIGANTE LOUIS-ABEL.commer							
FA3		BIENNALE SENSIBILISATION EDITH GACHET										
FA4												
FA5		POSTES 2018 POSTES 2019										
												POSTES 2016 POSTES 2017

PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION : lundi 08 avril 2019

Yves DURBET

Président du Syndicat du Pays de Maurienne



*(Signature)*